



Résolution générale du 36ème congrès de l'UD-FO 77

Le 36^{ème} congrès des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne apporte son plein et entier soutien aux cheminots en grève depuis plus de 2 mois pour le retrait du plan Spineta qui organise l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire, la suppression du statut des cheminots, la fermeture de milliers de kilomètres de lignes, la destruction de la SNCF, conquête de la grève générale de mai-juin 1936.

Il est de la responsabilité du mouvement syndical de mettre tout en œuvre pour que la grève des cheminots ne reste pas isolée.

Après la grève des personnels des EHPAD, des salariés de Carrefour, des fonctionnaires, des grèves qui se sont multipliées dans les entreprises et les services, la grève des cheminots montre que la classe ouvrière est debout contre les mesures destructrices et antisociales du gouvernement.

Bloquer les contre-réformes du gouvernement, reconquérir tous les droits ouvriers

Code du travail

Après la loi El Khomri, les ordonnances Macron ont porté un coup majeur contre les droits et garanties obtenues par la classe ouvrière dans son combat séculaire. L'inversion de la hiérarchie des normes autorisant les accords d'entreprise à déroger au code du travail, la mise en place du CSE en lieu et place des instances DP, CE et CHSCT, les coups portés contre les conseils de prud'hommes... ne peuvent appeler, **pour le congrès FO77**, que ces mots d'ordre :

« Abrogation de la loi El Khomri ! Abrogation des ordonnances ! Rétablissement du principe de faveur ! Rétablissement dans toutes leurs prérogatives de toutes les IRP et des conseils de prud'hommes ! »

Sécurité Sociale

Pour le congrès, la Sécurité Sociale créée en 1945, basée sur le salaire différé et la solidarité ouvrière est l'une des plus importantes conquêtes des salariés. La suppression de la cotisation salariale de l'assurance maladie, la suppression annoncée de la part patronale visent à créer une protection sociale a minima tributaire du budget de l'Etat, pour laisser la place aux assurances privées.

Le congrès réaffirme ses positions : défense de la Sécurité Sociale de 1945. Ne touchez pas au salaire différé ! Ne touchez pas à la solidarité ouvrière ! Non à l'étatisation-privatisation ! Abrogation de la CSG et du plan Juppé d'étatisation de la Sécurité Sociale.

Le congrès s'élève contre les déclarations de la ministre de la Santé, Agnès Buzyn, affirmant que 30% des dépenses de santé ne serait pas justifiées, préparant une nouvelle restriction de l'accès aux soins, en particulier pour les salariés.

Retraites

Le gouvernement annonce qu'il veut non seulement en finir avec les régimes spéciaux acquis par les salariés dans la lutte des classes, en finir avec le code des pensions civiles et militaires des agents de l'Etat mais aussi avec le régime général basé sur la solidarité ouvrière inter-générationnelle. **Le congrès de l'UD-FO77 revendique :**

Le retour de la retraite à 60 ans pour 37,5 années de cotisations. Le refus des retraites par points ou comptes notionnels qui préparent la baisse généralisée du montant des retraites et ouvrent la voie aux fonds de pensions spéculatifs ; le maintien des retraites par répartitions, de tous les régimes spéciaux, du code des pensions civiles et militaires de l'Etat.

Le congrès exige l'abrogation des mesures fiscales prises à l'encontre des retraités : suppression de de la ½ part des veuves et veufs et des parents ayant élevé seuls un enfant ; imposition de la majoration de 10% des parents ayant élevé 3 enfants et plus. Il demande l'inclusion des primes dans le calcul du montant de la retraite.

Le congrès rappelle que dès l'institution de la CSG, impôt qui se substituait au salaire différé et qui préparait l'étatisation de la Sécurité Sociale, **Force Ouvrière** a condamné son instauration. **Il s'élève** contre son augmentation qui frappe durement y compris les retraités. ***Pour le congrès, cette augmentation doit être immédiatement annulée et au contraire, il exige la revalorisation des retraites et pensions.***

Fonction publique

Le gouvernement a affirmé sa volonté de supprimer 120 000 postes dans la Fonction publique ce qui entraînerait la remise en cause des services publics dus aux usagers : suppressions de postes dans les hôpitaux, les écoles, les collèges, les lycées, fermetures de bureaux de postes, de centres des impôts, de services de l'Équipement ... éloignant de plus en plus les usagers des services publics et accélérant leur privatisation.

Le congrès se prononce contre toute fermeture de poste, pour l'ouverture de tous les postes nécessaires pour offrir aux usagers un service public de qualité et de proximité avec des personnels qualifiés protégés de toutes les pressions par le statut de la Fonction publique.

Le gouvernement a affiché son objectif de remettre en cause le statut de la Fonction publique et les statuts particuliers qui s'y rattachent. Le PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations) remet en cause le déroulement de carrière des agents de la Fonction publique déjà frappés par des salaires bloqués depuis près de 10 ans.

Le congrès exige le maintien du statut général de la Fonction publique, des garanties statutaires des Fonctions publiques d'Etat, hospitalière et territoriale, l'abrogation du PPCR et l'augmentation générale des salaires. Il s'oppose à toute rémunération au mérite et exige le rétablissement de la journée de carence.

Education Nationale

L'école publique, laïque, gratuite et obligatoire est l'un des fondements de la République. Elle a pour mission de dispenser l'instruction nécessaire à tous les enfants de l'école maternelle et primaire au collège puis de les préparer aux diplômes de l'enseignement général et professionnel au lycée quel que soit leur milieu social.

Le congrès condamne la décision du gouvernement, sous prétexte de baisser le début de la scolarité obligatoire de 6 à 3 ans, d'aggraver la loi Debré qui permet que les écoles privées soient financées par des fonds publics.

Pour le congrès, tous les moyens doivent être donnés à l'école publique pour qu'elle remplisse ses missions. C'est pourquoi il demande l'annulation des 143 fermetures de classe prévues pour la rentrée de septembre 2018 dans le département et l'ouverture de toutes les classes qui sont nécessaires.

Le congrès rappelle son attachement aux diplômes nationaux reconnus dans les conventions collectives et les statuts. C'est pourquoi **il condamne** l'instauration des « blocs de compétences » que le gouvernement et le patronat veulent généraliser à la place des qualifications reconnues dans les grilles de classifications donnant droit au salaire correspondant.

Il s'élève contre le passage du baccalauréat en contrôle continu qui instaurera inévitablement des diplômes différents d'un établissement à l'autre, menaçant par là même leur reconnaissance dans les conventions collectives. Il permettra à l'Etat de déroger à son obligation d'assurer à tous les élèves la totalité des

programmes de l'examen. Et en conséquence de se désengager de son obligation de remplacer les professeurs absents. **Il exige** que tous les examens redeviennent des examens nationaux, terminaux, ponctuels et anonymes, conditions de leur qualité et de leur reconnaissance à l'identique sur la totalité du territoire.

Le congrès condamne la sélection instaurée à l'entrée de l'université par l'instauration de Parcoursup. **Il constate** que d'ores et déjà une véritable ségrégation sociale s'instaure, les élèves des lycées des quartiers populaires étant affectés en bien moins grand nombre que ceux des lycées des quartiers bourgeois. **Il revendique** le droit de tout bachelier à pouvoir poursuivre ses études dans la discipline et l'université de son choix.

Hôpitaux

Le congrès dénonce la situation dramatique des hôpitaux et EHPAD du département, aussi bien pour les patients que pour les personnels. Situation organisée par les réformes Bachelot et Touraine et par le désengagement de l'Etat. L'instauration des Groupements Hospitaliers de Territoire (GHT) dans tout le département ; la fusion des hôpitaux de Fontainebleau, Nemours et Montereau, comme celle des hôpitaux de Coulommiers, de Meaux de Jossigny et de Jouarre ; la plateforme public-privé à Melun conduisent à des suppressions de services, de lits, de personnels ainsi qu'à la vente au privé de l'EHPAD de Meaux-Orgemont et aggravent les conditions de travail de tous les hospitaliers.

Le congrès réaffirme son attachement au statut des personnels de la Fonction publique hospitalière.

Le congrès exige que tous les hôpitaux du département redeviennent des hôpitaux de plein exercice à 100% publics avec tous les services, les lits et le personnel nécessaires. Il exige que tous les EHPAD publics aient les moyens matériels et humains de fonctionner au bénéfice des personnes âgées et des personnels. Il se prononce pour l'abrogation des lois Bachelot et Touraine. Il revendique l'arrêt de toutes les politiques comptables et financières s'opposant au traitement des malades et exige le maintien des structures de proximité dans notre département de 5915 km².

Le congrès considère que les propos de Mme Buzyn, annonçant qu'un tiers des dépenses de santé n'est pas justifié, préparent des coupes dramatiques dans le budget des hôpitaux déjà asphyxiés. **Il exige l'abandon des projets de la ministre. Il condamne** son objectif de diminuer la masse salariale de plus de 1 milliard d'euros, préparant un véritable plan social dans la fonction publique hospitalière.

Plus que jamais défendre l'indépendance syndicale, plus que jamais développer la syndicalisation

Depuis la loi du 20 août 2008, le gouvernement et le patronat mettent tout en œuvre pour restreindre la représentativité et les moyens d'action des organisations syndicales et en particulier de **Force Ouvrière**. Les ordonnances Macron franchissent un pas supplémentaire dans cette direction. La mise en place du CSE à la place des IRP actuelles, la possibilité donnée de signatures d'accords sans organisation syndicale dans les entreprises de moins de 50 salariés, le référendum à l'initiative de l'employeur, la baisse du nombre d'élus du personnel dans le privé comme la remise en cause des CAP et des CT dans le public visent à briser les organisations syndicales pour laisser les mains libres au patronat comme à l'Etat patron.

Le congrès s'oppose à la discrimination positive censée éradiquer le sexisme mais qui n'a d'autre but que d'interdire à une partie des militants de se présenter aux élections.

Dans le même temps, le gouvernement substitue les « concertations » aux véritables négociations pour tenter d'entraîner les organisations syndicales dans une logique de co-construction et d'application de ses contre-réformes. C'est la méthode utilisée à la SNCF où les organisations syndicales n'ont le droit de discuter que de ce qu'a décidé le gouvernement - la convention collective - et pas celui de présenter leurs revendications : le retrait du plan Spineta, le maintien du statut de cheminot et l'opposition à l'ouverture à la concurrence.

La négociation, c'est la possibilité de présenter le cahier de revendications et d'affirmer l'existence de notre syndicat comme étant libre et indépendant.

Dans ces conditions **le congrès estime** qu'il est plus que jamais indispensable de rester fidèle à la Charte d'Amiens et de préserver en toute circonstance l'indépendance de l'organisation syndicale. Et d'afficher partout notre volonté de vouloir négocier partout pour acquérir et reconquérir les droits des salariés plutôt que d'être réduits à être seulement informés des projets patronaux et gouvernementaux.

L'heure est à l'unité pour la préparation de l'action pour l'abrogation des « réformes » Macron ; l'heure est à la défense de la Sécurité Sociale, des retraites par répartition, des régimes spéciaux et du code des pensions civiles et militaires de l'Etat... **Le congrès estime** qu'il faudra bien réunir les conditions pour la grève dans toutes les entreprises si l'on veut préserver les acquis ouvriers obtenus par des dizaines d'années de combat et reconquérir tous ceux qui nous ont été volés. Ce qui nécessite la mise en place de cahiers de revendications dans toutes les entreprises reprenant les besoins des salariés ; la clarté des revendications et la recherche de l'unité d'action sur des bases claires. **Le congrès donne mandat à l'Union départementale** pour œuvrer dans ce sens.

Le congrès de l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne s'adresse à tous ses syndicats et sections syndicales, à tous ses militants, à tous ses adhérents :

Il est nécessaire de revenir aux fondamentaux, de retrouver la culture de l'Assemblée Générale, de les multiplier dans toutes nos structures pour préparer les salariés au mouvement capable de faire reculer le gouvernement sur ses projets liberticides. Et ainsi rétablir un modèle social construit sur la solidarité privilégiant les garanties collectives au profit des 90% de la population délaissés et attaqués, à l'opposé de l'individualisation organisée par le gouvernement.

Pour être plus efficaces, inscrivez-vous aux stages de formation organisés à l'Union départementale. Il est indispensable de se remettre à niveau face à tous les changements qui nous impactent. Il faut se mettre en capacité de pouvoir préserver et implanter partout le syndicat FO et la formation est un outil essentiel pour atteindre ces objectifs.

Dans les entreprises et les services, dressez les cahiers de revendications, informez les salariés de vos actions, de vos résultats, intéressez les au syndicalisme et à la nécessité de s'organiser pour résister à tout ce phénomène destructeur de droit ouvrier qui est en train de prendre forme. Obtenez l'adhésion du plus grand nombre, renforcez vos adhésions, construisons ce rempart qui permettra de mettre ce gouvernement et le patronat en échec.

Portez la parole revendicative de Force Ouvrière.

Développez encore et encore le syndicat. Pour **Force Ouvrière**, la vraie mesure de la représentativité, c'est celle du nombre de salariés qui nous rejoignent. C'est elle qui nous permet de gagner les élections, de négocier, de résister, d'influencer, de peser, de combattre et de construire nos victoires futures.

**Vive l'Union départementale des syndicats Force Ouvrière de Seine et Marne !
Vive la CGT-Force Ouvrière**

Adoptée à l'unanimité

Bois le roi, le 7 juin 2018

UD FO 77 - 2 rue de la Varenne – 77008 MELUN CEDEX
Tél : 01 64 39 78 79 – Fax : 01 64 39 84 08 – mail : udfo77@wanadoo.fr
SIRET : 330 150 707 00025 – SIREN 330 150 707 – site internet : www.udfo77.com